

Séance commune ANM et Académie d'agriculture du 6 mai 2009 sur les pesticides

LES PESTICIDES ; RAISON D'ÊTRE, CONNAISSANCE

ET GESTION DES RISQUES

CONCLUSIONS

Les principaux enseignements de cette séance commune de l'Académie Nationale de Médecine et de l'Académie d'Agriculture de France sont les suivants :

1) Les pesticides, ou produits phytopharmaceutiques, représentent un atout majeur pour protéger les cultures vivrières de l'action néfaste des mauvaises herbes et des ravageurs animaux, ainsi que des maladies bactériennes, virales et fongiques. Leur utilisation permet de réduire en partie les pertes très importantes (jusqu'à 80%) dues à ces bio agresseurs, qui cependant détruisent encore plus de 40% des récoltes, contribuant ainsi à la dénutrition dans certaines parties du globe.

2) Néanmoins, il est souhaitable de modérer leur usage en raison de la toxicité de la plupart d'entre eux, qui doit être considérée au cas par cas. Leur emploi inapproprié peut avoir des répercussions sur la santé de l'homme et sur la .qualité de son environnement, notamment par la pollution des eaux. En France, au cours des dix dernières années, la réduction des quantités utilisées y compris le retrait réglementaire de très nombreuses substances parmi les plus nocives, a été de l'ordre de 60%.

3) Pour l'agriculteur qui les utilise, cette toxicité peut se manifester par des intoxications accidentelles lors de leur application, le plus souvent en relation avec de mauvaises pratiques d'utilisation. .Les intoxications aiguës ont une faible incidence totale. Mais il convient de surveiller les risques potentiels d'effets chroniques d'apparition tardive: troubles neurologiques (la suspicion d'incidence accrue de maladie de Parkinson est non probante), troubles de la reproduction et du développement, perturbations endocriniennes.

4) Autre aspect de leur toxicité, la cancérogenèse suspectée des pesticides n'a pas pu être démontrée en raison d'un certain nombre d'incertitudes expérimentales et épidémiologiques bien analysées par le CIRC (Centre International de Recherches sur le Cancer).

5) Leurs risques sanitaires et environnementaux font l'objet d'un système d'évaluation préalable à toute commercialisation. Mais, cette évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi et doit être complétée par un suivi portant sur leur utilisation pratique : mesure de la contamination environnementale, appréciation de la qualité des milieux, appui sur des enquêtes épidémiologiques. Dans l'état actuel des choses, la limite maximum des résidus (LMR) au-delà de laquelle la denrée n'est plus marchande et calculée avec un énorme coefficient de sécurité, n'a été atteinte en moyenne en Europe que pour 4 à 5% des produits frais, une très large majorité de fruits et légumes ne contenant aucune trace de résidus.

6) La réduction quantitative recommandée de l'emploi des pesticides doit passer par une diminution du nombre de traitements et du grammage, sans trop rétrécir l'éventail des substances actives dont le nombre et la diversité permettent d'éviter l'apparition de résistances chez les bio agresseurs.

7) Dans l'état actuel des techniques, une réduction aveugle ou trop importante des pesticides pourrait avoir des conséquences graves pour la production agricole et l'alimentation: sensibilité accrue des cultures aux aléas pathologiques et diminution des rendements, augmentation des coûts alimentaires, crises à répétition de la qualité des produits (mycotoxines), disparition du territoire national de certaines productions de fruits et légumes, recours à des importations de denrées obtenues grâce aux pesticides interdits en Europe.

8) Cette réduction peut être obtenue en développant les systèmes de protection intégrée et des techniques de substitution ou de suppléance capables de maintenir le niveau et la qualité des productions. Autorisées dans nombre de Pays, mais non en France, certaines plantes génétiquement modifiées, seraient susceptibles, dès maintenant, de permettre une économie sensible de pesticides.

15/06/2009

par Alain **Réat**

Ancien Président de l'Académie d'Agriculture de France, membre de l'Académie nationale de Médecine et de l'Académie vétérinaire de France.

C.R. Acad. Agric. Fr., 2009, 95, n°2. Séance du 6 mai.